

## INSCRIPTION ACTIVITES ENFANCE-JEUNESSE 2020

**ATTENTION !** Le nombre de places est limité. Les dossiers d'inscription complets doivent parvenir au siège du CASI Paris Nord **avant la date limite d'inscription** (le cachet de la poste ne fait pas foi ; pas de courrier interne). Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. **L'inscription n'est définitive qu'après confirmation écrite du CASI.**

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ Sexe F  M

Recommandations particulières (médicales, alimentaires, autres) \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal – Ville \_\_\_\_\_

N° de Matricule (7chiffres 1 lettres) \_\_\_\_\_ Tél. Personnel \_\_\_\_\_

Lieu Principal d'Affectation \_\_\_\_\_ EPIC \_\_\_\_\_

Tél. Travail \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE L'ENFANT (si différent de l'agent)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal – Ville \_\_\_\_\_

Tél. Personnel \_\_\_\_\_ Tél. Travail \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### TRANCHES TARIFAIRES SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL :

Quotient Familial = Revenu brut global (R) divisé par le nombre de parts fiscales (N) (voir avis d'imposition ou non-imposition 2019)

**T1** (QF inférieur à 7 675 €)     **T2** (QF de 7 675 à 13 786 €)     **T3** (QF supérieur à 13 786 €)

Séjour choisi \_\_\_\_\_ Thème du séjour \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Prix du séjour \_\_\_\_\_ €

Règlement versé le \_\_\_\_\_ Espèces     (\*\*) Chèque     CB

Prise en charge de l'enfant :    Gare parisienne     Lieu de séjour

Je soussigné(e), responsable de l'enfant désigné ci-dessus, reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de participation et en accepte les termes. J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités proposées dans les séjours.

### DROIT À L'IMAGE :

Le CASI Paris Nord peut être amené à prendre des photos et/ou vidéos lors des activités proposées afin d'illustrer ses diverses publications.

Je n'autorise pas le CASI à utiliser ces photos et/ou vidéos :

**Inscription à adresser, complétée et accompagnée du règlement au CASI Paris Nord 185 rue du Fg St Denis 75010 Paris. JOINDRE IMPÉRATIVEMENT COPIE :** carte SNCF de l'enfant, avis d'imposition ou non imposition 2019, du dernier bulletin de salaire et celui de novembre 2019.

### **Dispositions RGPD**

J'accepte que les informations recueillies ci-dessus soient enregistrées dans le fichier informatique de gestion des Activités Sociales du CASI Paris Nord afin de traiter ma demande d'inscription et conservées pour une durée de 3 ans. Pour faire valoir votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement conformément au RGPD, n'hésitez pas à écrire à : [dpo@casipno.fr](mailto:dpo@casipno.fr) en justifiant de votre identité.

Fait à ..... le ..... Signature du demandeur :

(\*) Mettre une croix dans la case correspondante - (\*\*) A l'ordre du CASI Paris Nord – CB uniquement au siège du CASI Paris Nord

# Infos pratiques

## INSCRIPTION

Ces séjours sont organisés dans le cadre des activités régionales du **CASI Paris Nord** et sont exclusivement réservés aux enfants de cheminots actifs ou retraités et du personnel **CASI**.

## OU S'INSCRIRE ?

Les fiches d'inscriptions sont disponibles dans les installations du CASI Paris Nord et sur [www.casipno.fr](http://www.casipno.fr)

Elles doivent être adressées au **CASI Paris Nord** ou à un **ACM (Accueil Collectif de Mineurs)** accompagnées des copies :

- de l'avis d'imposition ou non-imposition 2019,
- du dernier bulletin de salaire et celui de novembre 2019
- La carte SNCF de l'enfant
- Du règlement.

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Pour que chaque enfant puisse bénéficier des activités proposées, le CASI Paris Nord a mis en place plusieurs critères d'attribution :

1. Enfant n'ayant jamais bénéficié de séjour subventionné par votre CASI.
2. Nombre de séjours déjà effectués avec le **CASI Paris Nord**
3. En cas d'égalité entre deux demandes pour un même séjour, le QF fera la différence.

## PRIX DU SÉJOUR

Pour déterminer le prix du séjour, calculez votre Quotient Familial (QF). Pour connaître votre tranche tarifaire, reportez-vous au tableau ci-dessous.

## PAIEMENT

Pour les personnes le désirant, le montant du ou des séjours peut être réglé en 3 mensualités maximum. Le paiement par carte bleue est accepté uniquement au siège du CASI Paris Nord.

**Toute annulation doit être confirmée par écrit un mois avant la date du séjour.**

## REMBOURSEMENT

Le CASI Paris Nord vous remboursera les sommes versées :

1. En cas de force majeure (maladie attestée par un certificat médical, accident...).
2. Si le CASI vous a refusé sur l'activité demandée.

## PRISE EN CHARGE - TRANSPORT

Les enfants se muniront de leur carte SNCF et de leurs facilités de circulation. Les réservations sont prises en charge par le CASI Paris Nord. Les enfants sont pris en charge par les animateurs du séjour : **en gare parisienne ou sur le lieu du séjour.**

Pour des raisons d'organisation et la sécurité des enfants, il est indispensable de préciser ce choix sur la fiche d'inscription.

Sur le lieu du séjour, l'enfant ne pourra être confié par les animateurs aux parents ou toute autre personne que sur demande écrite et signée des responsables légaux de l'enfant qui déchargeront les animateurs de toute responsabilité.

## VIE QUOTIDIENNE

Les enfants participent à l'élaboration des repas et, suivant l'âge, ils assurent le service et certaines tâches ménagères (pour les séjours sous tente). Les animateurs veilleront au respect des besoins des jeunes, à leur alimentation, à l'hygiène et la sécurité. Dans tous les séjours, le CASI Paris Nord est tout autant attaché à la qualité des activités qu'à la vie de groupe. Pour les activités, l'encadrement est assuré par un personnel spécialisé : les animations sont proposées par les animateurs BAFA du CASI.

## CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

QF = votre revenu brut global (R) divisé par votre nombre de parts fiscales (N) - Voir votre avis d'imposition ou non-imposition 2019

Quotient familial (QF)	Tranche tarifaire	
Inférieur à 7 675 €	1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toute personne divorcée demandant l'attribution d'une activité pour un ou plusieurs enfants mineurs pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.</li><li>• Réduction accordée sur les mini séjours : 10 % sur le prix du séjour si vous avez un 2<sup>e</sup> enfant inscrit sur le même séjour et 20 % à partir du 3<sup>e</sup> enfant et des suivants inscrits sur le même séjour.</li></ul>
Entre 7 675 et 13 786 €	2	
Supérieur à 13 786 €	3	